

# Comment limiter les impacts potentiels d'une unité de méthanisation sur le territoire ?



Les risques et les solutions



SYSTÈMES AGRICOLES



## ÉVITER LA CONCURRENCE AVEC LES CULTURES ALIMENTAIRES ET LES CULTURES DÉDIÉES À L'ÉLEVAGE

En France, les installations de méthanisation peuvent être approvisionnées par des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, dans une proportion maximale de 15 % du tonnage brut total des intrants moyenné sur trois ans (Décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016). Cette disposition permet aux porteurs de projets de méthanisation agricole qui traitent des apports extérieurs (tontes, déchets verts, grains déclassés, biodéchets, etc) de sécuriser leur contrat de fourniture d'énergie et de mieux lisser la production d'énergie sur l'année. La quantité et le type de matière entrant dans le digesteur doivent être déclarés auprès des pouvoirs publics par le porteur de projet pour l'obtention des tarifs d'achat du biogaz. Au-delà des cultures dédiées, la mise en place d'une unité de méthanisation agricole va entraîner la création de surface pour l'implantation de **CIVEs** qui **ne remplacent pas les cultures dédiées à l'élevage ni à l'alimentation**. Pour ce qui concerne la paille pour l'élevage, la concurrence reste très limitée, en effet, la paille étant très peu dégradable dans les méthaniseurs, son introduction restera limitée. Les cultures utilisées pour alimenter le méthaniseur sont des intercultures au même titre que celles apparaissant dans la figure ci-contre.

Ainsi, les CIVEs, comme les autres couverts végétaux, ont des effets positifs sur l'environnement, et elles seront de ce fait encouragées.

### CIVE

Produire de la biomasse pour l'énergie

### DÉROBÉES

Nourrir les cheptels

### INTERCALAIRES

Réduire les adventices  
Structurer le sol

### CIPAN

Piéger les nitrates

### ENGRAIS VERT

Regénérer le sol,  
sa fertilité



En savoir plus sur :

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/produire-innover/energies/>



## LIMITER À UN DÉVELOPPEMENT DES CULTURES IRRIGUÉES

Les CIVEs peuvent faire l'objet d'irrigation. Cependant **dans la région Centre-Val de Loire, la plupart des CIVEs sont implantées pendant l'hiver** (entre la récolte de blé et le semis de maïs). **Les besoins en eau pour la culture en place sont largement pourvus par la pluviométrie.** Cependant, avec la récolte des CIVEs en avril et mai (récolte tardive) cela peut entraîner un assèchement prématuré du sol. Ceci peut donc conduire à une irrigation plus précoce de la culture suivante en présence de CIVEs. Un étalement des récoltes permettra de moins assécher les sols et une meilleure implantation des cultures suivantes.

Les CIVEs d'été sont quant à elles conduites durant la période estivale, ce sont souvent des cultures d'opportunité, ainsi le recours à l'irrigation est la plupart du temps proscrit. En effet, les coûts engendrés par l'irrigation rendraient cette culture non rentable pour la méthanisation.



## Témoignage

Grégory VRIGNAUD, gérant de ACE méthanisation à Thouars, rappelle que la concurrence entre production végétale pour la méthanisation avec celle dédiée à l'alimentation humaine ou animale doit être bien comparée avec les systèmes déjà en place. Il rappelle ainsi que le colza est déjà une culture énergétique destinée au biocarburant. Ainsi, faire évoluer une rotation de 3 ans (blé-orge-colza) à 6 ans (blé-orge-CIVE/Culture dédiée-blé-orge-colza) n'impacte pas le débouché de l'alimentaire. De plus, la paille destinée à la litière des animaux est rarement utilisée pour alimenter un méthaniseur, notamment pour des raisons techniques du processus.

En zone céréalière, avant l'implantation de méthaniseur, il n'y avait pas ou très peu de production d'ensilage à destination des éleveurs, notamment pour des raisons économiques et logistiques. L'approche doit être différente en zone mixte. Pour avoir une cohérence technico-économique sur une ferme, Grégory VRIGNAUD conseille de prévoir une surface de 20 à 30 % en CIVE hiver, dont une petite partie sera suivie d'un sorgho. Les

70 à 80 % restants sont dédiés aux cultures alimentaires ou non énergétiques. « Cette répartition à l'échelle d'une ferme permet de sécuriser une partie du revenu de l'exploitation avec l'achat des CIVEs à un prix fixe et des rendements moins fluctuants, il s'agit d'une assurance de récolte pour s'adapter au changement climatique » explique Grégory.

Pour expliquer les enjeux de l'agriculture d'un territoire, il souligne l'importance d'organiser des réunions de travail et de concertation avec les citoyens et élus pour faire connaître l'agriculture du territoire et permettre de concilier leurs attentes avec les possibilités offertes par la filière agricole. Ceux-ci pourront permettre de créer des projets collectifs qui sont adaptés aux besoins du territoire.

*Grégory VRIGNAUD, expert sur la production de CIVE, gestion du digestat et vie du sol chez ACE méthanisation à Thouars (<https://agriculture-de-conservation.com/Le-sol-s-invite-aux-journees-du-patrimoine-dans-le-Thouarsais-Deux-Sevres.html>)*

## Vos interlocuteurs

### CHER

Andreina LAERA  
02 48 23 04 42  
06 30 25 69 07  
andreina.laera@cher.chambagri.fr



### INDRE

Claire PERROT  
02 54 61 61 88  
06 21 39 28 63  
claire.perrot@indre.chambagri.fr



### LOIR-ET-CHER

Christophe BEAUJOUAN  
02 54 55 74 74  
06 27 28 07 13  
christophe.beaujouan@loir-et-cher.chambagri.fr



### LOIRET

Anne GAUTHIER-POULET  
02 38 98 80 41  
06 77 94 57 12  
anne.gauthier-poulet@loiret.chambagri.fr



### EURE-ET-LOIR

Alexandra JOFFRIN  
02 37 24 46 26  
06 43 44 35 13  
a.joffrin@eure-et-loir.chambagri.fr



### INDRE-ET-LOIRE

Leah SARGNON  
02 47 48 37 25  
07 76 84 02 52  
leah.sargnon@cda37.fr



### Romain NANDILLON

02 54 55 74 55  
07 62 01 02 13  
romain.nandillon@loir-et-cher.chambagri.fr

